



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°6

Page 1 sur 5

Réunion du 19 décembre 2023

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mmes DELORT Catherine. DUTHIN Patricia. Mrs. BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe. KOUROGHLI Jamel. REPENTIN Eric.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

SD3 – (amende 40 €) :

Poule A – BREUIL MAGNÉ FC 1 – match n° 26269734 du 26/11/2023 (2^{ème} forfait)

SD4 – (amende 40 €) :

Poule A – AUNIS AVENIR FC 4 – match n° 27106494 du 03/12/2023 (1^{er} forfait)

CRITERIUM A8 – (amende 10 €) :

Poule B – MEURSAC 3 – match n° 27336614 du 24/11/2023 (1^{er} forfait)

FUTSAL SENIOR – (amende 30 €) :

LA ROCHELLE FUTSAL 1 – match n° 27464175 du 01/12/2023 (1^{er} forfait)

U19 INTER DISTRICT – (amende 20 €) :

VOUNEUIL/V 1 - match n° 26641608 du 25/11/2023 (1^{er} forfait)

VOUNEUIL/V 1 - match n° 26641610 du 02/12/2023 (2^{ème} forfait)

TRIZAY CS 5 - match n° 26641614 du 02/12/2023 (1^{er} forfait)

U16-U17 – (amende 20 €) :

Poule A – ENT.REAUX ASCJM 1 – match n° 26668990 du 02/12/2023 (1^{er} forfait)

U14-U15 – (amende 20 €) :

Poule C – BREUIL MAGNÉ 1 - match n° 26718145 du 02/12/2023 (1^{er} forfait)

U14-U17 F – (amende 20 €) :

CHARENTE OCEAN GF 22 - match n° 26904020 du 02/12/2023 (2^{ème} forfait)

ST MICHEL CS 34 - match n° 26904021 du 02/12/2023 (1^{er} forfait)

U13 F – (amende 20 €) :

Poule B – PAYS ROYANNAIS GJ 1 - match n° 27218227 du 25/11/2023 (1^{er} forfait)



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°6

Page 2 sur 5

U12-U13 – (amende 20 €) :

Poule F – ST JEAN D'ANGELY SC 2 - match n° 26634126 du 02/12/2023 (1^{er} forfait)

Poule H – CERCOUX CLOTTAISE 1 - match n° 27154470 du 02/12/2023 (1^{er} forfait)

Poule I – FC RETHAIS 3 - match n° 26717605 du 02/12/2023 (1^{er} forfait)

Poule N – CANTON DE MIRAMBEAU 2 - match n° 27086763 du 02/12/2023 (2^{ème} forfait)

Poule N – CHADENAC JARNAC MARIGNAC 2 - match n° 27086760 du 02/12/2023 (1^{er} forfait)

FORFAITS GÉNÉRAUX

U19 INTER DISTRICT – (amende 26 €) :

VALS DE SAINTONGE EH 1.

VAOUN.CEN.THU.GJANTIN 1.

MATCH ARRÊTÉ

Match n° 26718294 du 02/12/2023 en U16-U17 Poule C D2 DIABLES ROUGES BCY 1 – F.C FOURAS ST LAURENT 2 :

Match arrêté à la 46^{ème} minute.

La commission des championnats coupes et challenges décide de donner match perdu au club de FOURAS 0 point 0 buts à 6 pour en reporter le bénéfice au club des **DIABLES ROUGES**.

Les frais de dossier de 45 € seront débités au club de **FC FOURAS ST LAURENT 2**.

NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n° 27218198 du 25/11/2023 en U13 F A8 POULE A CHARENTE OCEAN GF 2 – LA ROCHELLE ES 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 40 € au Club de **LA ROCHELLE ES**.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

U12-U13 – (amende 20 €) :

ST JEAN D'ANGELY SC 2.

U10 – (amende 20 €) :

OLERON FC.

MODIFICATIONS DATES ET HEURES

VÉTÉRANS – (amende 12 €) :

JONZAC ST GERMAIN FC 4.



JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 26269703 du 24/09/2023 en D3 POULE A A.C.S. 1 – ESPB 1

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 4 du 08/11/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu au club d'**ACS 1**, en faveur de **ESPB 1** et donne moins 1 point de pénalité au club d'**ACS 1** et 3 points au club d'**ESPB 1** 3/0 buts. Pour non-respect de l'article 73.2

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26270125 du 24/09/2023 en D3 POULE C NÉRÉ 1 – ST PALAIS 3

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 4 du 08/11/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu au club de **NÉRÉ 1**, en faveur de **ST PALAIS 3** et donne moins 1 point de pénalité au club de **NÉRÉ 1** et 3 points au club de **ST PALAIS 3** 3/0 buts. Pour non-respect de l'article 73.2

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier

Match n° 26269713 du 30/09/2023 en D3 POULE A CANTON D'AUNIS 2 – ACS 1

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 4 du 08/11/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu au club d'**ACS 1**, en faveur de **CANTON D'AUNIS 2** et donne moins 1 point de pénalité au club d' **ACS 1** et 3 points au club de **CANTON D'AUNIS 2** 3/0 buts. Pour non-respect de l'article 73.2

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

DIVERS

Match n° 26866046 du 01/10/2023 en D4 Poule F BEDENAC LARUSCADE SC 2 – F.C. AVENIR DE SAINTONGE 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 13 du 23/11/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Donne match à rejouer à une date définie par la commission des championnats.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline



Match n° 26269713 du 30/09/2023 en D3 Poule A CANTON AUNIS FC 2 – A.C.S 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 14 du 30/11/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Donne match perdu par pénalité au club de **ACS 1** sur le score de 0-3 buts, moins 1 point de pénalité pour en reporter le bénéfice au profit du club de **CANTON AUNIS FC 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline

Match n° 26270276 du 14/10/2023 en D3 Poule D GEMOZAC US 2 – CERCOUX CLOTTAISE US 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 15 du 07/12/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Inflige au club de **GEMOZAC US 2**, un match de suspension de terrain, à compter du 15 janvier 2024, plus un avec sursis en application de l'article 4.1.1 de l'annexe 2 du règlement et barème disciplinaire de la Fédération Française de Football pour manquements au titre de la police des terrains et une amende de 150 euros.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline et prend contact avec le club de **GEMOZAC** pour application.

Match n° 26865635 du 08/10/2023 en D4 Poule C ST HIPPOLYTE ES 1 – ROCHEFORT FC 3 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 16 du 14/12/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Donne match perdu par pénalité – 1 point, score 0-3 au club de **ROCHEFORT FC 3** pour en reporter le bénéfice au club de **ST HIPPOLYTE ES 1**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline.

Match n° 26269728 du 22/10/2023 en D3 Poule A FC BORDS 1 – A.C.S 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 16 du 14/12/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Entérine le résultat acquis sur le terrain soit, trois (3) buts à un (1) en faveur du club de **A.C.S**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour application.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°6

Page 5 sur 5

Match n° 26304840 du 25/11/2023 en D1 DIABLES ROUGES BCY 1 – CABARIOT 1 :

Dossier traité par la Commission départementale d'arbitrage dans le PV n° 5 du 28/11/2023 qui a pris la décision suivante :

➡ **La C.D.A. déclare la réserve irrecevable sur la forme.**

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour suite à donner.

✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

COURRIERS

La commission des championnats coupes et challenges à pris connaissance du mail du 28/11/2023 de Monsieur JANVIER du club de ESPB.

La commission des championnats coupes et challenges à pris connaissance du mail du 11/12/2023 de la Mairie de ST ROGATIEN.

La commission des championnats coupes et challenges à pris connaissance du mail du 18/12/2023 de Monsieur Vincent BALLUET Vice-Président du club de FC NORD 17.

La commission des championnats coupes et challenges à pris connaissance du mail du 19/12/2023 de Monsieur ROBERT Jannick secrétaire du club de AS MARITIME DE NIEUL SUR MER.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 22 janvier 2024 à 18h15

**Le Président,
Jérôme BOUQUET**

**La secrétaire de séance,
Catherine DELORT**